



RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Année scolaire 2024-2025

Niveau: I er cycle

Voici des renseignements concernant les communications que vous recevrez au cours de la présente année scolaire.

Communications officielles de l'année		
Communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant au plus tard le 15 octobre.	
Premier bulletin	Le bulletin sera disponible sur Mozaïk portail au plus tard le 20 novembre. Ce bulletin couvrira la période du 29 août au 15 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année.	
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur Mozaïk portail au plus tard le 14 mars. Ce bulletin couvrira la période du 18 novembre au 11 mars et comptera pour 20% du résultat final de l'année.	
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible sur Mozaïk portail au plus tard le 10 juillet. Ce bulletin couvrira la période du 12 mars au 20 juin et comptera pour 60% du résultat final de l'année. Résultat final: sur le 3e bulletin apparaitra également le résultat final pour chaque discipline. Ce résultat sera composé comme suit: 20% étape 1, 20% étape 2, 60% étape 3 et tiendra compte de la pondération des compétences disciplinaires.	

Vous retrouverez ci-dessous les principaux moyens et outils d'évaluation qui permettront de rendre compte de l'acquisition et de la mobilisation des connaissances de votre enfant.

Discipline	Moyens et outils d'évaluation	Bulletin		
Compétences (Libellé du bulletin)		l ^{er} 20%	2° 20%	3° 60%
Français	Français			
Lire 50%	 En cours d'année : Tâches réalisées suite à la lecture de mots, de phrases ou de textes en français et/ou dans d'autres disciplines Rencontre individuelle au besoin 	X (2º année seulement)	x	x
Écrire 30%	 En cours d'année : Rédaction de mots, groupes de mots, de phrases ou de textes pour répondre à divers besoins de communication. Bilans 		x	x

Communiquer oralement 20%	En cours d'année : Discussion Causerie Entrevue au besoin	x		x
Mathématique		1		
Résoudre une situation problème 20%	 En cours d'année : Observations et occasionnellement entretien avec l'élève sur les stratégies et démarches de résolution de problèmes En mathématiques, traces écrites de situations problèmes Traces écrites de situations de problèmes mathématiques 		x	x
Utiliser un raisonnement mathématique 80%	 En cours d'année : Observations et/ou entretien lors d'activité de manipulation Exercices de vérification de la maîtrise de concepts et processus mathématiques 	x	x	x
Anglais				
Mobiliser sa compréhension de textes entendus 60%	 Grilles d'observation Activités écrites très simples (personnalisation d'un court texte ou d'une image) Activités de personnalisation de textes pour démontrer la compréhension du texte original entendu (livre d'histoires imagées, comptines ou chansons) Participation, gestes Points de contrôle dans le cahier Catch 	x		x
Communiquer oralement en anglais 40%	 Grilles d'observation Réactions verbales ou non-verbales aux messages Tentative d'utilisation du langage connu ou appris Diverses activités où les élèves emploient les mots tirés du langage fonctionnel vu en classe / expressions apprises ou tirées des comptines, des chansons et des histoires entendues, etc. Participation Points de contrôle dans le cahier Catch 		x	x
Science et techn	ologie	1	ı	l
Aucune note				

Aucui note					
Culture e	t citoy	enneté québécoise			
100%	6	Explorer des réalités culturelles Activités et discussions Échanges et dialogues		x	x
Arts plast	iques				
100%	70%	Réaliser des créations plastiques personnelles ET Réaliser des créations médiatiques : Créations	x		x
	30%	Apprécier des œuvres d'art • Échanges •		x	x
1 usique	•				•
100%	70%	Inventer des pièces vocales ou instrumentales et interpréter des pièces musicales - Observations lors d'activités de création, d'expérimentation, de manipulation et d'exécutions - Courtes compositions mélodiques, sonores ou rythmiques - Tâches à accomplir en équipe - Instruments à percussion simples - Instruments à percussion avec lames - Chansons		x	x
	30%	 Apprécier des œuvres musicales Activités sur les connaissances musicales Questionnaires sur des auditions d'œuvres musicales 		×	×

Éducation physique et à la santé				
100%	Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques : • Fiche de planification • Outils d'observation • Questions réflexives • Test, contrôle, épreuve •	x	x	x
	Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques: • Fiche de préparation du plan d'action • Outils d'observation • Questions réflexives • Test, contrôle, épreuve •		x	X
	Adopter un mode de vie sain et actif: Plan d'habitudes de vie Outils d'observation Question réflexives Test, contrôle, épreuve	X		X

BARÈME DE L'ÉCOLE

Le barème utilisé dorénavant est légèrement différent de celui des dernières années. Le voici :

L'élève dépasse les exigences associées aux tâches.	Α	90%, 95%, 100%
L'élève satisfait clairement les exigences associées aux tâches.	В	75%, 80%, 85%
L'élève répond minimalement aux exigences associées aux tâches.		
Ou satisfait aux exigences avec aide.	C	60%, 65%, 70%
L'élève est en deçà des exigences associées aux tâches.	D	45%, 50%, 55%
L'élève est nettement en deçà des exigences associées aux tâches.	Ε	40% et -

COMMENTAIRES SUR LES APPRENTISSAGES

En dessous de chacune des disciplines, un espace est réservé au bulletin pour la consignation de commentaires en lien avec les forces, les défis et les progrès de votre enfant. L'enseignant utilisera cet espace au besoin afin d'ajouter de l'information ou de compléter les résultats indiqués. Par ailleurs, plusieurs autres moyens pourront être également utilisés afin de favoriser des échanges réguliers avec vous.

COMMENTAIRES SUR CERTAINES COMPÉTENCES AU BULLETIN SCOLAIRE

La compétence suivante fait l'objet d'un commentaire qui permet de vous informer de certaines attitudes ou habiletés de votre enfant en classe. Ce commentaire sera inscrit au bulletin de l'étape 3.

COMPÉTENCE :	Organiser son travail

LE JUGEMENT

Le Jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève.

- > S'il a en sa possession un appareil électronique ou de communication (téléphone cellulaire, iPod, etc.) ou un document non autorisé :
- S'il consulte, de façon non autorisée, des informations relatives à l'évaluation :
- S'il échange des informations oralement;
- S'il échange des informations par écrit (notes textées sur appareil électronique ou de communication);
- S'il consulte, de façon non autorisée, des informations relatives à l'évaluation (document, inscriptions sur les vêtements ou sur la peau).

Dans le cas de plagiat ou tricherie à une épreuve locale, la direction de l'école annule le résultat à l'épreuve pour l'élève concerné et invite ce dernier à se présenter à une épreuve de reprise équivalente lors d'une période réservée à cet effet.

<u>Tricherie ou plagiat</u> Un élève est considéré en situation de plagiat ou de tricherie :

Un résultat de « 0 » est attribué si l'élève ne se présente pas à l'épreuve de reprise proposée.

Dans le cas d'une épreuve ministérielle, les règles et sanctions établies par le MEQ sont appliquées.

- Un élève qui contrevient à ce règlement doit être immédiatement expulsé de la classe d'examen et déclaré;
- L'adulte présent doit saisir immédiatement le questionnaire, la feuille de réponses et tout le matériel incriminant d'un élève soupçonné de tricherie.
- L'adulte présent doit faire un rapport écrit indiquant les raisons de l'expulsion d'un élève soupçonné de tricherie, signer le rapport, y joindre tout le matériel saisi et remettre le tout à la direction de l'école;

Un élève accusé de tricherie reçoit la note « 0 » ou la mention « ECH » à l'épreuve locale ou ministérielle.

Refus de faire une situation d'évaluation

Un élève qui ne veut pas faire une situation d'évaluation :

- L'enseignant doit appliquer tous les moyens du plan d'intervention de l'élève;
- L'élève peut être envoyé dans un autre local afin de s'apaiser;
- L'élève peut être retourné à la maison, la direction de l'école annule le résultat à l'épreuve locale (non ministérielle) pour l'élève concerné et invite ce dernier à se présenter à une épreuve de reprise équivalente lors d'une période réservée à cet effet.
- Un résultat de « 0 » est attribué si l'élève ne se présente pas à l'épreuve de reprise proposée.

Dans le cas d'une épreuve ministérielle, les règles et sanctions établies par le MEQ sont appliquées. Lorsque le parent effectue la demande de révision par écrit d'une note, la direction demande à l'enseignant à qui l'élève est confié de réviser le résultat qui lui a été attribué ou, en cas d'absence ou d'empêchement de cet enseignant, de confier la révision à un autre enseignant, conformément aux conditions et modalités déterminées par règlement Révision de notes du ministre. À la demande d'un parent, une note au bulletin Le parent doit remettre le portfolio ou l'équivalent à la direction pour peut être révisée. analyse par l'enseignant. Suite à l'analyse faite par l'enseignant, la direction avise les parents de la décision. L'enseignant change le résultat au bulletin s'il y a lieu.

LES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES sont d'application obligatoire.

- L'élève qui s'absente à une épreuve obligatoire (MEQ) sans motif reconnu se voit attribuer un résultat de 0 pour l'épreuve. Son résultat final est calculé selon cette donnée (voir l'info-sanction 15-16-027)
- Un commentaire mentionnant son absence à l'épreuve finale est alors inscrit à son bulletin.
- > L'élève absent à une des journées prévues pour la passation de l'épreuve, complète l'ensemble de son épreuve le plus rapidement possible selon les consignes données par le ministère.
- Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve obligatoire pour des motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des deux étapes à moins qu'il soit possible d'administrer l'épreuve à une autre date sans en compromettre sa validité. En aucun cas l'épreuve ne peut être devancée ou envoyée à la maison.
- Les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve obligatoire :

Maladie sérieuse ou accident confirmé par une justification du parent;

Décès d'un proche;

Participation à un évènement d'envergure (compétition sportive, concours provincial, etc.);

Rendez-vous avec un spécialiste;

Problème familial et personnel (incendie, hospitalisation d'un parent, accident d'un ami, etc.);

Convocation à un tribunal.

Les motifs relatifs à des choix personnels de l'élève ou de ses parents (voyage, activité, etc.) ne sont pas reconnus.

Pour obtenir plus de renseignements concernant les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant.

Audrée Charbonneau

Avani Clark

Directrice école de la Source